



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours recrutement et formation
Section B
Affaire suivie par :
Violaine DECOMBLE
Tél. : 04 37 27 30 92 ou 821 691 30 92
Fax : 04 37 27 25 33 ou 821 691 25 33
violaine.decombe@intradef.gouv.fr

Lyon, le 23 FEV. 2016

N° /DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BCRF/SB

STL

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation d'une sélection professionnelle permettant
aux agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense
de suivre une formation d'aide-soignant, au titre de l'année 2016

à l'attention des destinataires *in fine*

- RÉFÉRENCES :
- a) Décret n° 2009-1357 du 3 novembre 2009 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense et modifiant le décret n° 2005-1597 du 19 décembre 2005 modifié portant statut particulier du corps d'infirmiers civils des soins généraux du ministère de la défense ;
 - b) arrêté du 10 mai 2010 relatif à la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense de suivre une formation d'aide-soignant ;
 - c) arrêté du 3 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation d'aide-soignant ;
 - d) instruction n° 312726 DEF/SGA/DRH-MD du 28 décembre 2007 portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation de la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense de suivre une formation d'aide-soignant, au titre de l'année 2016.

Le nombre de postes offerts à cette sélection est fixé à **16** (dont 15 postes pour le service de santé des armées et 1 poste pour l'Institution nationale des invalides).

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La date limite de retrait des dossiers d'inscription est fixée au **jeudi 24 mars 2016 à 12h00, heure de Paris, terme de rigueur.**

La date de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 30 mars 2016 inclus**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite unique d'admission se déroule à **Lyon le mardi 3 mai 2016.**

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection professionnelle est ouverte aux agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense titulaires réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité au **1^{er} janvier 2016.**

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

a) Retrait des dossiers d'inscription

Les candidats peuvent obtenir un dossier d'inscription jusqu'au 24 mars 2016 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur,

La notice d'information et le dossier d'inscription sont téléchargeables sur les sites suivants :

- sur internet : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr>
- sur intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministeriel-rh>

Le candidat a également la possibilité de demander un dossier par la voie postale en joignant à sa demande une enveloppe format A4 affranchie à 190 grammes et libellée à ses noms et adresse, à l'adresse suivante : Centre ministériel de gestion de Lyon - Division ressources humaines - Bureau concours recrutement et formation – section B – SPAS 2016 - Quartier général Frère – BP 41 - 69998 LYON CEDEX 07.

b) Transmission du dossier d'inscription

Après avoir constitué leur dossier d'inscription, les candidats doivent le transmettre dûment rempli et signé **à leur service gestionnaire de rattachement pour validation** :

- **Si le candidat exerce ses fonctions au service de santé des armées (SSA), il envoie son dossier au centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye :**

CMG de Saint-Germain-en-Laye
Division recrutement-formation
Section recrutement
8, avenue du président Kennedy
BP 40202
78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex

- **Si le candidat exerce ses fonctions à l'Institution nationale des invalides (INI) ou à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), il envoie son dossier à son service gestionnaire central (ONACVG-échelon central ou INI) :**

Institution nationale des invalides (INI)
6, boulevard des Invalides
75700 Paris SP 07

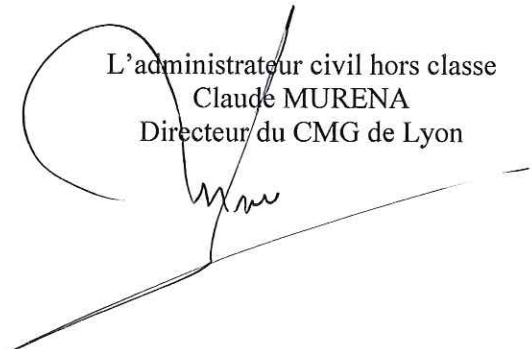
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)
Hôtel national des invalides
Escalier K – Corridor de Metz
75700 Paris 07 SP

Le CMG de Saint-Germain-en-Laye, l'INI et l'ONACVG valident les formulaires d'inscription, les visent et adressent les pièces du dossier ainsi que l'état signalétique des services, au fur et à mesure de leur arrivée, au bureau concours recrutement et formation du CMG de Lyon.

Tout dossier incomplet ou mal libellé sera rejeté. Tout dossier parvenant aux services gestionnaires mentionnés ci-dessus dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **mercredi 30 mars 2016** ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Claude MURENA
Directeur du CMG de Lyon



Destinataires pour attribution :

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation, y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

SPAC – Sous-direction de la gestion des personnels – gestion des RH

Institution nationale des invalides (INI)
6, boulevard des invalides
75700 Paris SP 07

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)
Hôtel national des invalides
Escalier K, corridor de Metz
75700 Paris 07 SP

Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA)
Fort neuf de Vincennes
Cours des maréchaux
75614 Paris Cedex 12

Hôpital d'instruction des armées Bégin
69 avenue de Paris
94163 Saint-Mandé Cedex

Hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre
CC41
29240 Brest Cedex 9

Hôpital d'instruction des armées Desgenettes
108 boulevard Pinel
69275 Lyon Cedex 03

Hôpital d'instruction des armées Laveran
BP 60149
13384 Marseille Cedex 13

Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières
57077 Metz Cedex 3

Hôpital d'instruction des armées Percy
101 avenue Henry Barbusse - BP 406
92141 Clamart Cedex

Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne
BCRM Toulon - BP 20545
83041 Toulon Cedex 9

Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué
351 route de Toulouse - CS 80002
33882 Villeneuve d'Ornon Cedex

Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce
74 boulevard Port Royal
75230 Paris Cedex

Destinataires pour information :

Fédération FO
46 rue des petites écuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 bis avenue de la porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Fédération CFDT
2-8 rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération CGT
263 rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Copies :

DRH-MD/BFPCE

CMG LYON/Correspondant handicap